



COMMUNE DE VERNIOLLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

1. Délibération n°2022-47 - CONVENTION POUR LA MISE EN FOURRIERE DES CHIENS ERRANTS -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil approuve à l'unanimité la convention de mise en fourrière des chiens errants avec la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées aux conditions tarifaires de 2€/habitant pour 2022 et autorise le maire à la signer

2. Délibération n°2022-48 - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES - CREANCES
ETEINTES

Le conseil approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de créances éteintes pour un montant de 193,08€

3. Délibération n°2022-49 - APPLICATION EXCEPTIONNELLE ET TEMPORAIRE DES TARIFS DE LA
TRANCHE 1 DU QUOTIENT FAMILIAL DES ACTIVITES MUNICIPALES OUVERTES AUX ENFANTS EN
PROVENANCE DE L'UKRAINE, ACCUEILLIS ET SCOLARISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le conseil approuve à l'unanimité l'application des tarifs de la tranche 1 du quotient familial aux activités municipales ouvertes aux enfants en provenance d'Ukraine, accueillis et scolarisés sur la commune

4. Délibération n°2022-50 - DEBAT PORTANT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VERNIOLLE

Le conseil donne acte de la présentation des orientations générales du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD du plan local d'urbanisme de Verniolle en application de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

AFFICHÉ EN MAIRIE LE : 13/09 2022

PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE LE : 13/09/2022